

POUR UN ÉTABLISSEMENT DURABLE DES JEUNES EN RÉGION

[Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la
Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec]



PLACE AUX JEUNES DU QUÉBEC
265, rue de la Couronne, bureau 205
Québec (Québec) G1K 6E1
www.placeauxjeunes.qc.ca
www.accrodesregions.qc.ca



Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Le contexte de la migration des jeunes au Québec.....	4
3. Le réseau de Place aux jeunes du Québec, une référence en matière de migration des jeunes.....	6
3.1. Consolidation des actions en région	7
3.2. Consolidation des actions en centre urbain	8
4. La démarche d'intervention.....	9
4.1. Intervenir... avant le départ des jeunes	9
4.2. Intervenir... tout au long de la migration des jeunes.....	12
4.3. Intervenir... à la fin des études des jeunes.....	13
4.4. Intervenir... pendant et après l'établissement des jeunes en région.....	16
4.5. Intervenir... auprès des jeunes entrepreneurs.....	18
4.6. Intervenir... auprès des jeunes immigrants	19
5. Synthèse des recommandations.....	21

1. Préambule

Dans le cadre de la démarche de consultation entourant l'élaboration de la prochaine Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec, Place aux jeunes du Québec est fier de soumettre le présent mémoire. Ce document, basé sur une longue expérience d'intervention en lien avec l'exode et la migration des jeunes, vise à intensifier l'intervention gouvernementale en matière de développement local et d'occupation dynamique du territoire québécois en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y prendre part.

Important acteur de cette démarche, Place aux jeunes du Québec mobilise actuellement soixante-dix agents de migration Place aux jeunes / Desjardins présents dans autant de municipalités régionales de comtés (MRC) et ce, à travers 15 régions administratives. Ces agents sont généralement à l'emploi d'un carrefour jeunesse-emploi (CJE), d'un centre local de développement (CLD), d'un Place aux jeunes incorporé ou d'une autre organisation jeunesse reconnue dans son milieu.

Avec la baisse démographique, l'exode des jeunes des régions et la pénurie de main-d'œuvre appréhendée, notre réflexion s'articule autour de la migration des jeunes vers les régions ciblées par ces problématiques. Qu'ils soient originaires ou non des régions, chercheurs d'emplois, entrepreneurs ou encore immigrants, ces jeunes peuvent, à leur façon, contribuer au développement économique, social et culturel des différentes régions du Québec.

Les orientations présentées dans le présent document s'inscrivent à l'intérieur de deux axes, soit la consolidation du réseau de Place aux jeunes du Québec et l'enrichissement de la démarche d'intervention en matière de migration des jeunes.

Finalement, les recommandations qui émanent de ce document s'adressent à la fois à la population en général, aux intervenants et partenaires locaux, régionaux et nationaux.

2. Le contexte de la migration des jeunes au Québec

La situation

L'avenir des régions est souvent lié aux décisions que prennent les jeunes. Partir pour aller étudier, pour vivre sa vie dans un nouveau milieu, ou encore retourner parmi ses proches dans sa région d'origine font partie des grandes décisions de la vie des jeunes. Avec le temps, ces décisions ont un effet sur le poids démographique et politique des jeunes dans une région donnée et, à plus long terme, sur la viabilité sociale et économique des milieux de vie.

Les résultats d'un sondage sur la migration des jeunes Québécois¹, effectué auprès de 5 997 personnes, montrent que la recherche de l'autonomie joue un rôle prépondérant dans les explications que donnent les jeunes migrants de leur premier départ. Cette quête est très souvent liée à des motifs plus tangibles, sans être nécessairement ceux auxquels s'attache l'opinion publique. Ainsi, les jeunes ne quittent pas d'abord leur région pour trouver du travail (28,4%), mais plutôt pour étudier (54,1%). D'autres motifs, tels que le désir d'améliorer ses perspectives d'avenir, vivre sa vie, suivre un conjoint ou encore rechercher une bonne qualité de vie, contribuent également à favoriser la migration des jeunes entre les différentes régions administratives du Québec.

Selon les dernières données annuelles de l'Institut de la statistique du Québec, plus de 100 000 jeunes âgés de 15 à 34 ans migrent d'une région à l'autre à chaque année, la région de Montréal attirant à elle seule un peu plus de 23 000 jeunes, alors que plus de 44 000 jeunes, principalement âgés de 25 à 34 ans se sont établis dans les régions périphériques à la métropole, telles que Laval, la Montérégie, Lanaudière et les Laurentides. Dans l'est du Québec, la ville de Québec a également un pouvoir d'attraction important auprès des jeunes des régions, alors que la ville de Gatineau agit de même pour les jeunes de l'ouest de la province.

En contrepartie, les régions ressources² et les MRC rurales du Québec sont les grandes perdantes de ces flux migratoires et ce, au profit des grands pôles urbains. À titre d'exemple, en 2006-2007, les sept régions ressources du Québec accusaient une perte migratoire nette variant entre -0.13% et -1.79% de leur population « jeune ».

Alors que l'immigration pourrait améliorer la situation démographique des régions ayant un flux migratoire négatif, il en est tout autrement. À ce titre, plus de 85% des 45 000 nouveaux arrivants à chaque année s'établissent dans la région métropolitaine de Montréal³, comparativement à un très mince 1.5% dans les 7 régions ressources du Québec.

Les conséquences

La concentration de la population jeune dans les grands pôles urbains et le dépeuplement des régions entraîne des conséquences importantes non seulement pour les régions, mais également pour le Québec. Parmi celles-ci, notons :

- Manque de main-d'œuvre en région
- Manque de relève d'entrepreneurs en région
- Mono-industrialisation persistante
- Augmentation du taux de chômage
- Affaiblissement du pouvoir politique des régions
- Abandon des services de proximité (santé, services sociaux, éducation, culture, sports, économie...)

¹ Groupe de recherche sur la migration des jeunes, La migration des jeunes au Québec – Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec, Observatoire Jeunes et Société de l'Institut national de recherche scientifique, mars 2006

² Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

³ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec, 4^{ième} trimestre 2007

- Sous-exploitation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable
- Appauvrissement collectif
- Etc.

Donc, pour contrer ces conséquences liées à l'exode des jeunes, l'occupation dynamique du territoire québécois s'avère fondamental dans une perspective durable du développement économique, social et culturel de notre société.

Un avenir pour les régions

Des signes encourageants indiquent que les premières migrations ne mettent pas nécessairement fin à la mobilité géographique des jeunes ni à leur intérêt pour l'avenir du milieu d'origine. Toujours selon le sondage réalisé par le Groupe de recherche sur la migration des jeunes, près de 63 % des migrants se déclarent intéressés à retourner s'établir dans leur région d'origine si les conditions s'y prêtaient.

Parmi ceux qui font le choix de revenir s'établir en région, les principales raisons du retour sont liées à la recherche d'une bonne qualité de vie (82%) et aux occasions d'emploi (71%). S'ajoutent à cela des motivations liées au rapprochement de la famille et des amis (62%) et à la possibilité d'acquérir une propriété (45%).

L'évaluation faite par l'ensemble des jeunes quant à leur milieu d'origine est sur plusieurs plans assez positive. Néanmoins, ils relèvent des aspects négatifs : environ 30 % des jeunes estiment qu'il n'y a pas assez de loisirs ni d'activités culturelles dans leur milieu d'origine et 34 % sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il n'y a pas d'emploi pour eux dans leur région d'origine. Aussi, 52 % des jeunes pensent que les décideurs de leur région ne bougent pas assez vite.

Or, les résultats démontrent qu'il est réducteur de parler du départ des jeunes des régions en terme d'exode. L'usage exagéré de ce terme paraît effectivement paralysant. Il empêche la société de tenir compte du fait que la migration est inhérente au passage à la vie adulte de près de la moitié des jeunes Québécois et que le départ ne se traduit pas nécessairement par un rejet de la région d'origine. En ce sens, il ne faut pas uniquement s'attarder aux manières de retenir ces jeunes en région. Il importe plutôt de trouver, d'une part, des moyens de garder un lien avec les jeunes en vue de leur retour éventuel et, d'autre part, d'attirer d'autres jeunes dans les régions dites périphériques ou éloignées.

3. Le réseau de Place aux jeunes du Québec, une référence en matière de migration des jeunes

Place aux jeunes du Québec est né en 1990 de la volonté de contrer l'exode régional des jeunes Québécois en facilitant leur retour et leur intégration professionnelle et sociale dans leur région d'origine. Trois projets pilotes voient alors le jour dans des régions partageant la même motivation, celle de la volonté de combattre l'exode des jeunes sur leur territoire, soit Charlevoix, Chapais-Chibougamau et Vallée-de-la-Matapédia.

À ses débuts, l'initiative s'adressait plus particulièrement aux jeunes de 18 à 35 ans originaires d'une région donnée qui avaient terminé ou qui étaient en voie de terminer des études universitaires, collégiales ou secondaires professionnelles. Dorénavant, force est de constater que bon nombre de jeunes immigrants ou originaires des grands centres urbains démontrent un intérêt grandissant pour la vie en région et l'offre de services développée par Place aux jeunes du Québec a donc été modifiée en ce sens. En plus de continuer à intervenir directement auprès des jeunes, l'organisme vise à sensibiliser la population entière au phénomène de la migration et au potentiel des régions du Québec afin qu'encre plus de jeunes choisissent de s'y établir pour travailler, s'impliquer, fonder une famille, acquérir une demeure, acquérir de l'expérience, créer des entreprises, etc.

La mission de Place aux jeunes du Québec est de **favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux et ce, au profit des milieux ciblés.**

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- Prévenir et freiner l'exode des jeunes vers les grands centres
- Favoriser et promouvoir l'engagement social des jeunes en région
- Promouvoir et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes en région
- Sensibiliser les jeunes, leur entourage et les acteurs locaux aux impacts de l'exode
- Stimuler la création d'entreprises en région

Incorporé en 1995, Place aux jeunes du Québec s'est développé rapidement et représente aujourd'hui 70 membres répartis dans autant de MRC et issus de 15 régions administratives du Québec. L'organisme constitue d'abord une association qui voit à la promotion des services offerts par ses membres en région et qui coordonne le déploiement d'activités destinées à l'ensemble du réseau. De plus, il se veut le porte-parole de ses membres auprès des instances nationales et gouvernementales et ce, dans le but de réaliser la mission qui lui a été confiée. Également, Place aux jeunes du Québec est le gestionnaire d'un fonds destiné à soutenir financièrement ses membres dans la réalisation de leurs activités.

En région, Place aux jeunes du Québec mobilise donc 70 organismes locaux afin que ceux-ci deviennent partenaires-promoteurs de l'initiative et qu'ils embauchent un agent de migration Place aux jeunes / Desjardins. Ces organismes sont généralement des carrefours jeunesse-emploi (CJE), des centres locaux de développement (CLD), des Place aux jeunes incorporés ou des organismes jeunesse reconnus dans le milieu. En plus de ces organismes membres, le réseau peut compter sur l'implication de milliers d'intervenants et d'organisations locales, tels que les municipalités, les MRC, les élus, les forums jeunesse régionaux, les caisses Desjardins, les SADC, les entreprises privées, Emploi-Québec, les CSSS, les commissions scolaires, les cégeps, les universités, etc.

Les 70 agents de migration jouent un rôle fondamental au sein du réseau puisqu'ils ont pour tâche de réaliser et de coordonner, en région, l'ensemble des services offerts aux jeunes. De plus, 3 agents de liaison, établis à Montréal, Québec et Gatineau, ont pour mandat de sensibiliser les jeunes sur les avantages à s'établir en région et de les informer sur les occasions d'emplois et d'affaires. Ils doivent

ainsi faire connaître les services de Place aux jeunes et recruter une clientèle intéressée à participer aux activités en région, alimentant ainsi le travail des agents de migration en région. En plus de ses interventions sur le terrain et de son offre de services, Place aux jeunes du Québec se veut la référence en matière de migration des jeunes au Québec. Une importante démarche de planification stratégique a d'ailleurs été entamée en 2007 afin de permettre à l'organisation de se positionner stratégiquement à titre de leader auprès des différents acteurs interpellés par le phénomène de la migration des jeunes.

3.1. Consolidation des actions en région

Pour réaliser son mandat, le réseau de Place aux jeunes du Québec doit miser sur des investissements importants de la part des instances locales, régionales et nationales. À ce titre, plus de 4.2 millions de dollars ont été investis dans les activités de Place aux jeunes au cours de l'année financière 2007-2008. Or, ces investissements ont des retombées économiques et sociales majeures, non seulement pour les communautés locales mais également pour l'ensemble du Québec. Plus de jeunes diplômés en région signifie plus de main-d'œuvre qualifiée, plus d'entrepreneurs et plus de citoyens prêts à s'engager et à s'impliquer dans leur milieu. L'occupation dynamique du territoire permet ainsi une répartition régionale de la richesse et de la main-d'œuvre au Québec, contribuant ainsi à renforcer notre société et ce, tout en permettant aux jeunes de se réaliser.

Place aux jeunes du Québec se démarque entre autres par son approche, puisque pour adhérer au réseau, les milieux doivent s'investir de façon importante. Même si cette contribution locale et régionale s'avère fondamentale pour la réussite d'une telle mesure, les coûts associés à l'implantation de Place aux jeunes ont augmenté substantiellement au cours des dernières années. Soutenus à bout de bras par des organismes locaux qui croient pertinemment au bien-fondé de cette mission et à son impact positif dans le milieu, le modèle de financement doit toutefois être revu et ce, pour assurer la poursuite des activités à court, moyen et long terme.

S'appuyant sur un modèle d'intervention reconnu, le réseau de Place aux jeunes du Québec doit ainsi être davantage soutenu par les instances nationales. Devant l'urgence d'agir, Place aux jeunes du Québec est d'avis qu'une importante contribution financière supplémentaire destinée au réseau doit être engagée dans le cadre de la prochaine Stratégie d'action jeunesse. Cette affirmation ne doit toutefois en aucun cas soustraire les instances locales à poursuivre leur soutien financier puisque celles-ci doivent démontrer que la région croit aux actions menées par Place aux jeunes et que l'exode des jeunes est un enjeu préoccupant pour le milieu. Actuellement, la contribution demandée est au-delà de ce qu'une communauté peut apporter, année après année.

Ainsi, Place aux jeunes du Québec recommande l'octroi d'un financement équivalent au budget de fonctionnement réel d'un agent de migration, assurant ainsi la présence et la consolidation d'une ressource dans chacune des MRC ciblées. En contrepartie, le milieu aurait la responsabilité de financer les activités liées au mandat de l'agent de migration, telles que les séjours exploratoires, les activités Place aux jeunes Ados ou encore la mise en place d'incitatifs financiers visant à favoriser l'établissement de jeunes sur le territoire. La contribution du milieu serait donc directement associée aux frais liés à l'accueil des futurs migrants, facilitant ainsi la recherche de financement au niveau local.

Recommandation #1: Augmenter le financement destiné au réseau de Place aux jeunes du Québec afin de permettre aux organisations locales de consolider le budget de fonctionnement lié aux agents de migration Place aux jeunes / Desjardins. Cette contribution serait complémentaire à un investissement local et régional qui assurerait, pour sa part, le financement des activités destinées aux jeunes.

3.2. Consolidation des actions en centre urbain

Place aux jeunes du Québec a connu une importante croissance au cours des dernières années. Cette croissance peut être attribuable à l'importance grandissante que les différents paliers de gouvernements et les acteurs socio-économique accordent à l'établissement des jeunes en région et au développement économique régional sous-jacent. Profitant des différentes possibilités de développement organisationnel qui se sont offertes au cours des dernières années, l'organisation se positionne maintenant comme un acteur important en matière de jeunesse au Québec. Que ce soit pour des questions d'employabilité, d'entrepreneuriat ou d'implication sociale et politique en région, Place aux jeunes du Québec est de toutes les tribunes.

Toutefois, les ressources financières actuellement consenties freinent le déploiement d'une structure organisationnelle efficiente. De plus, des ressources suffisantes doivent être affectées à l'organisation pour qu'elle puisse jouer adéquatement son rôle de gestionnaire de fonds. Alors que le réseau est présent dans 70 MRC du Québec et que les attentes des différents intervenants économiques en région sont grandissantes, la consolidation de l'équipe en place et le développement d'une structure communicationnelle s'avèrent prioritaires.

Recommandation #2 : Consolider le budget opérationnel de Place aux jeunes du Québec afin de réaliser efficacement les mandats d'association et de gestionnaire de fonds qui lui sont confiés.

Pour réaliser sa mission et rendre le réseau pleinement efficace, Place aux jeunes du Québec doit assurer une présence soutenue dans les grands centres urbains et ce, pour trois principales raisons :

- Informer les jeunes diplômés ou futurs diplômés des grands centres urbains sur les opportunités offertes en région et sur les services de Place aux jeunes
- Recruter des jeunes intéressés à s'établir en région
- Sensibiliser les partenaires nationaux et les différentes instances décisionnelles à l'importance de la migration des jeunes vers les régions

Toutefois, un défi important reste à relever : accentuer la présence dans les grands centres urbains.

Actuellement, trois agents de liaison issus de Place aux jeunes du Québec et localisés à Québec, Montréal et Gatineau, ont pour mandat de rejoindre plus d'un million de jeunes âgés de 18 à 34 ans, tout en développant des partenariats avec plus de 160 établissements post-secondaires ou organismes d'aide à l'emploi. Or, il y a un manque évident de ressources et cette situation freine Place aux jeunes du Québec dans la poursuite de sa mission.

En plus d'être insuffisants pour effectuer le travail nécessaire auprès de la clientèle ciblée, il est impossible d'envisager la possibilité pour un agent de liaison de favoriser une région plutôt qu'une autre. Cette situation crée une importante problématique puisque les résultats des dernières années démontrent que près de la moitié de la clientèle de Place aux jeunes est originaire des grands pôles urbains ou de l'extérieur du Québec. Or, cette clientèle a souvent une méconnaissance des régions et il s'avère difficile de faire l'éventail des offres d'emplois, des occasions d'affaires, des projets de développement socio-économiques et culturels des 70 MRC couvertes par Place aux jeunes. Dans ce contexte, les jeunes peuvent moins facilement faire un choix éclairé et être parfaitement convaincus d'entreprendre des démarches concrètes menant à un établissement en région, voire même participer aux activités. Ainsi, l'information transmise doit demeurer générale et ne répond ainsi que partiellement aux besoins de la clientèle, principalement la clientèle immigrante qui a une connaissance souvent limitée des régions du Québec. Pour remédier à la situation, des ressources suffisantes doivent être mises à la disposition du réseau.

L'embauche de 15 agents de liaison affectés à autant de régions administratives et exclusifs à chacune d'elle permettrait de pallier à deux problématiques importantes auxquelles est actuellement confronté Place aux jeunes du Québec, soit le manque de ressources dans les grands centres urbains ainsi que l'insuffisante représentativité des régions dans leurs spécificités.

Ces nouveaux agents agiraient donc à titre d'ambassadeurs régionaux et seraient localisés au siège social de Place aux jeunes du Québec, ainsi que dans les points de services de Montréal et de Gatineau. Ces nouvelles ressources, en lien quotidien avec les agents de migration de leur région respective, auraient les informations et les connaissances requises pour promouvoir la région et informer les jeunes sur les emplois disponibles, les perspectives d'emploi, les opportunités d'affaires, le marché immobilier et locatif, les projets économiques en développement, la qualité de vie, les infrastructures culturelles et sportives, les organismes socioéconomiques de la région, etc. En axant la représentation sur une seule région plutôt que sur l'ensemble, les jeunes établis dans les grands centres et intéressés par les régions seront ainsi encore mieux soutenus.

À l'instar de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, qui a entamé ce projet pilote en 2008-2009, Place aux jeunes du Québec recommande l'octroi d'un financement permettant l'embauche d'un réseau d'agents de liaison, conditionnel à un investissement provenant d'instances régionales. Cette condition s'avère fondamentale dans une perspective de prise en charge du milieu et dans la démonstration d'une volonté régionale à prendre part aux solutions.

Recommandation #3 : Soutenir financièrement, conjointement avec des instances régionales, la mise en place d'un réseau d'agents de liaison situé dans les grands centres urbains.

4. La démarche d'intervention

Pour favoriser le retour des jeunes en région, il est important que les interventions soient associées à des moments particuliers du processus migratoire des jeunes:

- Avant et au moment du départ pour développer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur région d'origine.
- Pendant la migration extra-régionale pour conserver le contact.
- Au moment de la décision du retour, ce qui se produit souvent vers la fin des études, pour encourager et soutenir l'établissement en région.

Compter sur le retour des jeunes en région n'est toutefois pas suffisant pour renverser la tendance migratoire. C'est pourquoi des actions doivent être également entreprises auprès des jeunes originaires des grands centres urbains et des jeunes immigrants. Ces derniers feront d'ailleurs l'objet d'une section dans le présent chapitre, tout comme les jeunes entrepreneurs qui ont un rôle fondamental à jouer dans le processus migratoire des jeunes.

4.1. Intervenir... avant le départ des jeunes

Renforcer le sentiment d'appartenance à la région

Les manuels scolaires ont longtemps associé le succès à la ville. Autre temps, autres mœurs, le succès est bien possible en région que ce soit pour travailler, entreprendre ou s'engager dans sa communauté.

C'est au cours des études secondaires que les jeunes planifient leur avenir. Ils décident alors d'un choix de carrière et orientent leurs études en fonction de ce choix. En quête d'indépendance, ils en profitent souvent pour aller poursuivre leurs études à l'extérieur de la région. Dans cette perspective, il importe de créer un fort sentiment d'appartenance à la région et ce, dès le secondaire.

C'est pourquoi Place aux jeunes Ados s'adresse à des jeunes âgés de 14 à 17 ans qui sont susceptibles de quitter la région pour poursuivre leurs études. Les activités d'information et de sensibilisation de Place aux jeunes Ados ont été mises sur pied pour répondre à différents objectifs visant, entre autres, à développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à leur région. Parmi ces activités, notons un concours qui est à la fois un prétexte à explorer l'une ou l'autre des facettes de la région et une occasion de sensibiliser nos jeunes à différentes problématiques. Depuis 2005, les concours nationaux suivants ont été initiés :

Concours d'écriture « Parle-nous d'un entrepreneur de ta région qui te rend fier »

Concours d'écriture « Tu deviens maire de ta municipalité, que fais-tu? »

Concours de paroles de chanson « Paroles de région »

Concours de photos « Ma région à mon image »

Poursuivant le même objectif, Place aux jeunes du Québec a publié en 2006 un livre intitulé « Entreprends ta carrière, Parcours d'entrepreneurs » destiné aux jeunes des différentes régions du Québec. Par cet ouvrage, l'initiative visait à sensibiliser les jeunes sur l'entrepreneuriat et sur la capacité des individus à réaliser leurs ambitions, peu importe leur milieu de vie.

Au cours des années 2006-2007 et 2007-2008, le réseau de Place aux jeunes du Québec a sensibilisé un total de 45 434 adolescents vivant en région.

Par ces concours et ces initiatives, les jeunes sont ainsi invités à réfléchir à leur région, à ses enjeux, aux acteurs qui l'animent et à son environnement. Elles visent par ailleurs à développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur région afin qu'ils deviennent des citoyens engagés, ouverts sur leur communauté et fiers de leurs origines.

Il va sans dire que la multiplicité de tels projets n'enrayera pas définitivement le phénomène de l'exode des jeunes des régions, mais contribuera certainement à ce que davantage de jeunes migrants envisagent un retour en région lorsque le moment sera venu.

Recommandation #4 : Multiplier dès l'adolescence les occasions de mieux connaître les régions et les modèles de réussite en soutenant des projets qui permettront de développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur région d'origine.

Informar les jeunes des perspectives régionales d'emploi

Si, dans leur quête d'indépendance, les jeunes profitent de leurs études pour quitter leur région et pour voler de leurs propres ailes, il devient d'autant plus important qu'ils aient la chance de faire un choix de carrière tout en connaissant les réelles perspectives régionales d'emploi. Il importe donc de leur dresser un portrait détaillé des domaines d'avenir dans leur propre région tout en leur permettant de constater qu'en s'impliquant, il devient possible d'améliorer certains aspects de leur région.

Place aux jeunes du Québec et ses membres profitent de leurs échanges avec les étudiants de secondaire IV et V pour les informer adéquatement. Que ce soit sous forme de forums de discussions, de présentations en classe ou lors d'activités parascolaires, toutes les occasions sont bonnes pour que les agents de migration Place aux jeunes / Desjardins interviennent auprès des adolescents.

Recommandation #5 : En collaboration avec Emploi-Québec, accroître les initiatives visant à faire connaître aux jeunes les perspectives régionales d'emploi.

Recenser les jeunes avant leur départ

On s'est longtemps limité à observer le départ des jeunes des régions sans pour autant pouvoir contribuer à renverser la tendance. La recension apparaît toutefois être la base nécessaire à la mise en place d'une stratégie plus complète visant à mieux connaître nos jeunes et leur intérêt pour les régions.

Via le site www.accrodesregions.qc.ca, les agents de migration Place aux jeunes / Desjardins effectuent une recension partielle des jeunes avant leur départ. Nous jugeons primordial de savoir qui ils sont, l'endroit où ils vont ainsi que le domaine et l'année prévue d'obtention de leur diplôme.

Développer l'offre de formation post-secondaire en région

La poursuite des études post-secondaires est l'un des principaux facteurs qui contribue à l'exode des jeunes des régions. Compte tenu de l'offre déficiente en formation post-secondaire en région, bien des jeunes doivent quitter leur milieu non pas par choix, mais plutôt par obligation. Cette situation a pour conséquences d'accentuer le problème d'exode des jeunes et de rendre moins attractives les régions, tant auprès des étudiants qu'auprès des entreprises à la recherche continue de main-d'oeuvre.

La présence de cégeps et d'une université dans une région contribue non seulement à permettre aux jeunes d'étudier dans leur région natale mais également à attirer des jeunes d'ailleurs. Le développement d'une offre de formation exclusive à une région constitue également une mesure efficace permettant de développer un créneau spécifique et attrayant pour les jeunes de partout.

Alors que le déploiement d'une offre de formation post-secondaire en région permettrait d'augmenter la migration des jeunes vers les régions, un phénomène inverse se produit. Les établissements scolaires étant financés en fonction du nombre d'étudiants inscrits, celles-ci se tournent plutôt vers le développement de campus à proximité des grands centres urbains et ce dans un seul objectif, soit celui d'augmenter leurs ressources financières. Or, cette nouvelle approche va à l'encontre d'un développement régional efficace et durable.

À titre d'exemple, notons la croissance de l'Université du Québec à Rimouski qui, avec son campus de Lévis, compte maintenant 5 400 étudiants. Alors que le mandat de l'Université est de répondre à des besoins de formation et de recherche dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches, près de la moitié de sa clientèle, soit 2 500 étudiants, est située à quelques minutes à peine de la Ville de Québec. D'autres établissements vont ou ont déjà opté pour une telle stratégie de développement, tels que l'Université de Sherbrooke qui est en pleine croissance sur son campus de Longueuil.

Cette concurrence accrue qui se dessine entre les universités afin de recruter les étudiants a également des effets pervers sur l'éducation puisque de grandes campagnes publicitaires luttent dans des lieux communs. D'importantes sommes, normalement destinées à l'éducation, sont donc englouties en publicité.

Recommandation #6 : Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à modifier sa formule de financement destinée aux universités québécoises afin d'encourager le développement d'une offre de formation dans les régions éloignées.

Recommandation #7 : Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à encourager le développement d'une offre de formation post-secondaire exclusive aux régions du Québec.

4.2. Intervenir... tout au long de la migration des jeunes

Maintenir le contact avec les jeunes

Devant l'évidente nécessité pour plusieurs jeunes de quitter leur région pour se former, acquérir de l'expérience ou simplement pour vivre autre chose, il importe de maintenir un lien entre les jeunes et les régions tout en diffusant continuellement une information pertinente sur le potentiel de celles-ci.

Le site www.accrodesregions.qc.ca est donc un outil de recensement et de diffusion d'information permettant de contribuer à l'établissement des jeunes en région. Les jeunes inscrits à ce site reçoivent, tout au long de leur migration, un cyberbulletin hebdomadaire les informant des offres d'emplois disponibles et des événements qui animent la région. Au total, 70 cyberbulletins propres à chaque MRC sont diffusés par chacun des agents de migration Place aux jeunes / Desjardins à chaque semaine. Ces derniers ont donc le mandat de recenser les emplois qualifiés disponibles sur leur territoire respectif tout en identifiant les emplois « cachés », qui ne sont pas diffusés publiquement par les employeurs. Pour y arriver, les agents de migration développent ainsi des contacts avec les acteurs économiques de leur région qui croient à l'importance de diffuser, et ce gratuitement, des offres d'emplois destinées aux jeunes de l'extérieur de la région.

En disposant des coordonnées et des profils professionnels des jeunes, Place aux jeunes du Québec peut ainsi rejoindre plus efficacement les migrants tout en facilitant l'arrimage entre les candidatures et les besoins en région.

En 2007-2008, plus de 30 000 jeunes étaient inscrits au cyberbulletin du site www.accrodesregions.qc.ca et plus de 16 000 emplois qualifiés en région ont été diffusés au cours de cette année.

Favoriser les stages d'études en région

Place aux jeunes du Québec, via son réseau d'agents de migration, contribue à dénicher des lieux de stages pour les jeunes qui en font la demande. Les demandes provenant des étudiants sont grandissantes et ce, tant au secondaire professionnel, qu'au collégial et au niveau universitaire. Toutefois, certains établissements limitent l'accès aux stages dans les régions éloignées, prétextant un manque d'encadrement à distance des stagiaires. Ces décisions freinent ainsi les jeunes dans leur désir de retourner s'établir en région ou encore dans leur envie de découvrir un nouveau milieu de vie, puisqu'il est maintenant reconnu que de nombreux jeunes demeurent à l'emploi des entreprises où ils ont effectué des stages d'études.

Le projet MobilUQ, du réseau de l'Université du Québec, permet cette mobilité en encourageant la migration de ses étudiants dans un cadre structuré entre les établissements de son réseau. La mise en place d'initiatives semblables serait fort souhaitable.

Recommandation #8 : Inciter tous les établissements d'enseignement post-secondaires à favoriser davantage la mobilité interrégionale de leurs étudiants pour la réalisation de leurs stages d'études.

Développer les services de cybermentorat

Le cybermentorat est un outil qui peut jouer un rôle important dans le processus de migration des jeunes. Rappelons d'abord que le mentorat a maintenant acquis ses lettres de noblesse et que le cybermentorat représente sans aucun doute un moyen de communication et d'enrichissement personnel et professionnel répondant aux attentes et aux préoccupations des jeunes d'aujourd'hui.

Il va sans dire que cette approche est porteuse d'avenir pour les jeunes des grands centres urbains qui envisagent un avenir en région puisqu'elle favorise, à distance, le réseautage ainsi que l'acquisition de connaissances et de compétences auprès d'acteurs régionaux. En utilisant cet outil d'échange interactif, les jeunes sont ainsi en contacts avec des mentors situés à des centaines de kilomètres et qui connaissent la dynamique de la région, ses perspectives d'avenir, son marché de l'emploi, ses acteurs, etc. Les jeunes sont ainsi mieux informés de cette réalité locale et peuvent ainsi accéder aux opportunités d'emplois en lien avec leur domaine d'études ou encore les occasions d'affaires. De plus, devant l'évident besoin de relève en politique municipale, le cybermentorat peut mettre en contact des jeunes ayant le désir de s'impliquer activement en région avec des élus locaux.

À titre d'exemple, le programme de cybermentorat Academos, qui s'adresse aux jeunes du secondaire à la recherche d'un choix de carrière et aux mentors qui désirent transmettre leur passion pour leur métier, constitue une belle avancée dans ce créneau.

Recommandation #9 : Dans un objectif visant à favoriser la migration des jeunes vers les régions, encourager et soutenir le développement d'initiatives de cybermentorat déployées à travers toutes les régions du Québec. De plus, conscientiser les élus, les entrepreneurs et la population en région à la nécessité d'intervenir en tant que cybermentor auprès des jeunes qui désirent s'établir en région et qui recherchent un emploi, un soutien dans leur projet d'affaires ou qui aimeraient s'impliquer activement.

4.3. Intervenir... à la fin des études des jeunes

Ayant recensé les jeunes avant leur départ et les ayant animés tout au long de leurs études, l'intervention à la fin des études devient encore plus efficace. Le moment de l'intervention compte toutefois pour beaucoup puisqu'il est nécessaire d'intervenir avant que le jeune ne s'enracine trop profondément en sol urbain...

Accueillir les jeunes lors des séjours exploratoires de Place aux jeunes

Coordonnés par les agents de migration Place aux jeunes / Desjardins, les séjours exploratoires s'adressent principalement aux jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans établis à l'extérieur de la région, qui ont terminé ou sont en voie de terminer des études de niveau secondaire professionnel, collégial ou universitaire.

Cette formule consiste d'abord en un programme de rencontres regroupant une quinzaine de jeunes dans une MRC donnée. Au cours de ces séjours exploratoires, qui s'étalent habituellement sur trois fins de semaine, les participants ont l'occasion de s'impliquer au sein d'activités visant à découvrir ou redécouvrir la région, développer des réseaux de connaissances et de contacts avec des intervenants socioéconomiques, des entrepreneurs et des employeurs éventuels et, finalement, imaginer et préparer leur avenir dans la région.

Par cette mesure, Place aux jeunes veut faire connaître aux jeunes le potentiel des régions de même que les réseaux socioéconomiques et les personnes qui les dynamisent. Mieux informés des occasions d'affaires, des possibilités réelles d'emploi, des conditions générales de vie en région, des jeunes choisiront de s'y établir en plus grand nombre. Certains d'entre eux parviendront à y créer des entreprises profitables pour eux et pour l'ensemble de la communauté. Les activités de Place aux jeunes servent aussi fréquemment de bougie d'allumage pour l'établissement de nouvelles solidarités entre les jeunes d'une région. Au-delà de la création d'entreprises et des emplois, contrer l'exode des jeunes exige qu'une bonne place leur soit accordée au sein de chacune des instances décisionnelles régionales.

Au cours des années 2006-2007 et 2007-2008, 1 836 jeunes ont participé aux différents séjours exploratoires en région.

Offrir aux jeunes un soutien individuel à distance

Le processus menant à l'établissement des jeunes en région est principalement soutenu par le réseau d'agents de migration Place aux jeunes / Desjardins, grâce à un service d'aide et d'accompagnement à distance. Offert en continu sur une base annuelle, ce service est offert aux jeunes qui démontrent une volonté à s'établir loin des grands pôles urbains. Qu'il en soit originaire ou non, chaque jeune est soutenu à distance par l'agent de migration établi sur le territoire ciblé. Ce dernier a pour mandat de renseigner les jeunes sur les perspectives d'avenir de la région et de les informer des possibilités de création d'entreprises et des besoins particuliers en main-d'œuvre. L'objectif poursuivi est donc de faciliter l'arrimage entre les diplômés et les employeurs ou de référer les jeunes entrepreneurs vers les ressources locales appropriées. De plus, l'agent de migration accompagne à distance les jeunes dans leurs démarches menant à leur établissement en région, telles que la recherche de logement, de service de garde, etc.

De leur côté, les agents de liaison localisés en milieu urbain ont pour principal mandat de provoquer, de faciliter et de permettre l'établissement des jeunes en région en recensant une clientèle potentielle dans les différents établissements post-secondaires et organismes d'aide à l'emploi. Leur rôle consiste à sensibiliser, évaluer et recruter des jeunes établis dans les grands centres urbains afin de pouvoir ultimement référer ces candidatures à un agent de migration Place aux jeunes / Desjardins. Ils sensibilisent ces jeunes et la communauté étudiante aux opportunités et au potentiel des régions, ainsi qu'à leurs besoins particuliers en main-d'œuvre et en occasions d'affaires. Ils évaluent également les besoins des clientèles intéressées à habiter en région et à les référer à l'agent de migration établi dans la MRC visée. Finalement, ils recrutent et réfèrent aux agents de migration les jeunes diplômés, les couples, les jeunes familles et les jeunes immigrants susceptibles de s'établir en région.

C'est donc en jumelant le travail de l'agent de migration et de l'agent de liaison que Place aux jeunes du Québec réussit à offrir un service de soutien individuel à distance aux jeunes et qui, associé aux séjours exploratoires, contribue à favoriser l'établissement des jeunes en région.

Au cours de l'année 2007-2008, le réseau de Place aux jeunes du Québec a accompagné à distance un total de 5 465 éventuels jeunes migrants.

Informar les jeunes des emplois disponibles en région

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 700 000 postes seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2007-2011 et, faute de relève suffisante, la pénurie de main-d'œuvre appréhendée devrait affecter grandement les régions aux prises avec une problématique d'exode des jeunes. Pour permettre une occupation dynamique du territoire québécois et s'assurer d'une répartition efficiente de la main-d'œuvre qualifiée, il y a lieu de faire connaître aux finissants les emplois disponibles dans l'ensemble des régions du Québec. Les services de placements des différents établissements post-secondaires ont donc un rôle important à jouer dans ce contexte.

Place aux jeunes du Québec diffuse pour sa part un peu plus de 16 000 emplois qualifiés par année sur son site www.accrodesregions.qc.ca. D'autres outils semblables existent et il y a lieu d'en faire la promotion auprès de la clientèle étudiante afin que celle-ci puissent accéder à toute l'information disponible concernant le marché du travail. Puisque l'emploi est un des principaux facteurs qui contribue à la décision de vivre en ville ou en région, cette diffusion d'information revêt une grande importance pour les régions qui tentent d'attirer une main-d'œuvre qualifiée dans leurs milieux.

Recommandation #10 : Inviter les services de placements des institutions d'enseignement à faire la promotion de l'ensemble des emplois disponibles sur le territoire québécois.

Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi en région

De nombreux jeunes situés en centres urbains et à la recherche d'un emploi sont confrontés à des démarches fastidieuses lorsque le temps est venu d'explorer le marché du travail en région. Nos organisations doivent toutefois s'adapter à la réalité des jeunes qui sont souvent à des centaines de kilomètres de l'endroit où ils souhaitent travailler. Uniquement pour se rendre en entrevue, le candidat devra prévoir deux jours de déplacement et souvent obtenir un congé temporaire de son emploi. Des frais de déplacements, de repas et d'hébergement sont à considérer et il n'est pas dit que l'emploi tant recherché sera obtenu. Dans ce cas, le processus est à recommencer.

Pour faciliter ces démarches, une première approche pourrait facilement être réalisée à peu de frais pour le candidat et les employeurs et ce, en utilisant les technologies de vidéoconférences disponibles. La mise en place d'un tel système dans l'ensemble des centres locaux d'emplois, établissements d'enseignement post-secondaires, carrefours jeunesse-emploi ou autre organismes d'aide à l'emploi permettrait aux jeunes et aux employeurs de procéder à une première entrevue d'embauche à distance. Le processus de recherche d'emploi à distance serait ainsi facilité et encouragerait sans aucun doute plusieurs jeunes à entreprendre des démarches auprès d'employeurs situés en région.

Recommandation #11 : Instaurer des systèmes de vidéoconférences dans des établissements ciblés afin de permettre aux employeurs et aux chercheurs d'emplois de procéder à des entrevues d'embauche à distance.

Recommandation #12 : Inviter Emploi-Québec à instaurer un programme de remboursement des frais de déplacements pour des candidats qualifiés et diplômés qui doivent se déplacer en région pour des entrevues d'embauche.

Tant en région qu'en centres urbains, la fonction publique offre des opportunités d'emplois très intéressantes. Or, dans une approche fort questionnable, le gouvernement du Québec empêche la migration des jeunes vers les régions lorsqu'il impose une clause obligatoire de résidence dans une région administrative donnée pour postuler sur un emploi dans la fonction publique. En voulant offrir des emplois exclusivement aux résidents d'une région, le Conseil du trésor se prive ainsi d'une main-d'œuvre jeune et qualifiée prête à s'établir en région pour y relever un défi professionnel.

Recommandation #13 : Inviter le Conseil du trésor à revoir sa condition d'admission « Avoir sa résidence principale dans le territoire de la région administrative... » lors des concours de recrutement dans la fonction publique et ce, dans une perspective favorisant la migration des jeunes.

Valoriser la vie en région

Malgré tous les efforts visant à mieux faire connaître la vie en région, plusieurs mythes persistent en ce qui a trait à différents aspects de la vie en région. Le nombre d'emplois offerts est souvent sous-

estimé, de même que les salaires qui y sont associés. D'autres croyances sont également entretenues concernant entre autres le manque de dynamisme des élus, la rareté des activités culturelles, le coût des maisons, etc.

De plus, les messages véhiculés à travers les médias ne valorisent guère la vie en région. Pendant que certains leaders d'opinions encouragent la « fermeture » des régions éloignées, d'autres dénigrent la vie en milieu rural. De plus, compte tenu que les médias régionaux ne sont plus suffisamment rentables, nous assistons à une « montréalisation » des médias, où les citoyens des régions ne se reconnaissent plus. Et lorsque l'actualité s'intéresse aux régions, c'est malheureusement pour les mauvaises nouvelles, telles que des crises industrielles, des fermetures d'usines, des catastrophes environnementales, l'exode des jeunes, etc. Or, il existe des enjeux importants en région qui trouvent trop peu d'écho au sein des médias nationaux. Le message véhiculé et entendu dans les grands centres urbains est donc peu valorisant pour les régions et n'encourage pas les jeunes à s'y établir.

Les régions ont plus à proposer qu'une offre touristique et c'est pourquoi la mise en valeur de ces milieux doit également se faire dans un objectif visant à développer un sentiment de fierté pour les jeunes qui en sont originaires, qui y vivent ou qui envisagent de s'y établir.

Recommandation #14 : Inviter les chaînes de télévision et les radios publiques (Télé-Québec et Radio-Canada) à se préoccuper davantage de l'image des régions et de planifier leur programmation tout en ayant cette même préoccupation.

4.4. Intervenir... pendant et après l'établissement des jeunes en région

Jamais l'accueil de nouveaux arrivants n'aura interpellé autant d'intervenants. Alors que certaines populations se dotent maintenant de comités d'accueil, d'autres vont jusqu'à établir des stratégies des plus novatrices dans leur effort de séduction. Certains proposent des congés de taxes municipales, d'autres, des rabais sur les terrains ou sur les résidences.

Si la migration des jeunes vers les régions représente un défi de taille, le maintien des jeunes migrants en région est tout aussi important. Pour ce faire, les agents de migration Place aux jeunes / Desjardins interviennent à différents niveaux et ce, tant pour l'accueil que pour le maintien des jeunes en région. Leur contribution est très variée, allant de l'animation d'un comité d'accueil jusqu'à la sensibilisation des élus, pour les interpellier sur la nécessité de mettre en place les incitatifs à l'établissement.

Mettre en place des conditions d'accueil favorables

Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée constitue le principal incitatif financier mis à la disposition des jeunes pour favoriser leur établissement en région. Mis en place en 2003, ce crédit d'impôt, alors remboursable, permettait aux jeunes diplômés de bénéficier d'une somme équivalente à 40% du salaire gagné et ce jusqu'à concurrence de 8 000\$. De 2003 à 2006, 30 451 nouveaux diplômés se sont alors prévalus de cet avantage fiscal, totalisant ainsi un investissement gouvernemental de 141 410 000\$.

Or, en 2006, deux modifications majeures ont été apportées à ce crédit. Ayant pour objectif de favoriser la rétention des jeunes diplômés en région, le crédit d'impôt remboursable est alors remplacé par un crédit d'impôt non remboursable. De plus, le montant maximum admissible, qui correspond toujours à 40% du salaire gagné, est maintenu à 8 000\$ mais dorénavant réparti sur un minimum de 3 ans.

Répartir un tel avantage fiscal sur quelques années plutôt que sur une année peut effectivement contribuer à favoriser la rétention des jeunes en région éloignée. Toutefois, la mise en place d'un crédit d'impôt non remboursable rend cet incitatif financier beaucoup moins attrayant pour les jeunes, puisque

bon nombre d'années peuvent s'écouler avant d'obtenir la totalité du 8 000\$, compte tenu que l'impôt à payer des nouveaux diplômés est souvent relativement faible en début de carrière. Ainsi, selon les données du ministère du Revenu, une contribution moyenne de 4 391\$ a été versée aux diplômés qui se sont prévalus du crédit d'impôt remboursable en 2005 alors que cette moyenne a chuté à 1 532\$ en 2006 lors de l'instauration du crédit d'impôt non remboursable. Par conséquent, force est de constater que cet avantage fiscal n'a plus le pouvoir incitatif qu'il avait avant 2006.

Recommandation #15 : Retour à un crédit d'impôt remboursable de 8 000\$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région ressource éloignée.

Recommandation #16 : Que le gouvernement du Québec fasse la promotion du crédit d'impôt remboursable pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée et ce, dans une perspective de développement régional et d'occupation dynamique du territoire.

Recommandation #17 : Réalisation d'une étude d'impact du crédit d'impôt sur l'établissement et la rétention des jeunes en région éloignées.

Le crédit d'impôt étant exclusivement destiné aux travailleurs, les nouveaux jeunes diplômés qui font le choix de s'établir en région à la fin de leurs études pour démarrer ou reprendre une entreprise ne sont malheureusement pas admissibles à cette mesure. Par conséquent, certains jeunes prennent la décision de reporter à plus tard leur projet d'entreprise pour finalement l'abandonner, le contexte ne s'y prêtant plus.

Recommandation #18 : Étendre le crédit d'impôt aux jeunes entrepreneurs.

Promouvoir les lieux d'engagement dans les communautés

Les régions seront davantage à l'image de la jeunesse si cette dernière a l'occasion de prendre part aux décisions. De nombreuses possibilités s'offrent aux jeunes qui souhaitent faire leur place en région et l'engagement communautaire et politique s'avère être une grande source de valorisation et de motivation, un lieu d'échange avec d'autres personnes partageant les mêmes convictions et une occasion exceptionnelle d'acquérir de l'expérience. De plus, cet engagement dans la communauté contribue à l'enracinement dans un milieu.

En prenant part aux décisions qui les concernent, les jeunes peuvent ainsi faire leur place dans la société tout en proposant de nouvelles visions pour l'avenir qui sauront inspirer d'autres citoyens. De nouvelles dynamiques régionales s'installeront et inciteront d'autres jeunes à venir s'y établir. C'est en créant des synergies intergénérationnelles au sein des instances communautaires, politiques, économiques, culturelles et sportives que les milieux pourront assurer leur développement local et compter sur des citoyens engagés.

Recommandation #19 : Multiplier les initiatives visant à encourager et à stimuler l'implication et la participation citoyenne des jeunes, tel que le concours « Je prends ma place », l'activité « Électeurs en herbe » ou une initiative du type « Rock the Vote », tel que développé aux États-Unis.

Offrir le monde aux jeunes des régions

L'un des grands défis de Place aux jeunes est de démontrer qu'on peut accéder au reste du monde même à partir des régions. Les expériences vécues ici comme ailleurs peuvent être partagées et des expériences enrichissantes à l'étranger peuvent être vécues par les jeunes issus de ces milieux. Ces échanges permettent d'ailleurs d'enrichir les communautés locales et contribuent ainsi à favoriser une plus grande ouverture sur le monde.

Recommandation #20 : Inviter les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) à soutenir davantage d'initiatives destinées aux jeunes des régions.

Depuis quelques années, Place aux jeunes du Québec a su partager des initiatives régionales avec d'autres provinces canadiennes, ainsi que quelques régions françaises, aux prises avec une problématique d'exode des jeunes.

Récemment, Place aux jeunes du Québec a fait ses preuves en tant que modèle de développement rural et de renforcement des capacités des collectivités ailleurs au Canada. C'est ainsi que les actions initiées au Québec ont été adaptées au Manitoba, au Yukon et en Nouvelle-Écosse. Démontrant un esprit de solidarité et de coopération avec les communautés rurales francophones et acadiennes aux prises avec un exode des jeunes, Place aux jeunes du Québec souhaite prendre part activement à la politique du Québec en matière de francophonie canadienne et ainsi compter parmi les acteurs du développement de cette francophonie. C'est pourquoi l'organisation poursuit ses démarches afin de consolider et de développer des partenariats au sein des communautés sensibles au phénomène migratoire dans le but de transmettre l'expertise développée au Québec.

Recommandation #21 : Encourager le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes à poursuivre ses efforts visant à développer des ententes de coopération avec d'autres provinces canadiennes dans le cadre de sa politique sur la francophonie.

4.5. Intervenir... auprès des jeunes entrepreneurs

Le développement de l'activité entrepreneuriale demeure un des principaux défis auxquels font face les régions. Selon une étude publiée par la Chaire d'entrepreneuriat Rogers-J.-A.-Bombardier des HEC, les jeunes des régions ressources sont moins tournés vers l'entrepreneuriat que les jeunes des régions centrales ou périphériques. Ainsi, en considérant le taux d'activités entrepreneuriales global (pré-démarrage, démarrage et entrepreneurs établis), sept des huit dernières positions sont occupées par les régions ressources, avec des taux variant entre 1,4 % (Côte-Nord / Nord-du-Québec) et 10,3 % (Saguenay-Lac-St-Jean) alors que la moyenne québécoise est de 12,2 %. Les résultats obtenus quant aux intentions d'entreprendre des jeunes ne sont guère plus reluisants. Encore là, sept des huit dernières positions sont occupées par les régions ressources, ce qui confirme l'importance de continuer à travailler sur le développement de la culture entrepreneuriale dans ces régions.

Ainsi, les régions les plus durement affectées par l'exode des jeunes, soit les régions ressources, semblent moins bien appuyées par une culture et un développement de l'activité entrepreneuriale, et sont donc confrontées à une monoindustrialisation persistante et à une relève d'entrepreneurs déficiente. Si ce scénario se concrétise, il aura pour effet de retenir dans les pôles urbains les jeunes ayant des formations spécialisées et diversifiées à la recherche d'un milieu de vie dynamique et caractérisé par une diversification économique à l'abri d'éventuelles crises industrielles.

Or, la création de petites et moyennes entreprises diversifiées et concurrentielles contribuent à la création d'emplois qualifiés, ces nouveaux emplois attirant à leur tour une main-d'œuvre en région. L'entrepreneuriat est, par conséquent, le moteur de l'activité migratoire en région.

Pour relever un tel défi, il y a donc lieu de mettre en place des conditions favorables au déploiement d'une telle activité entrepreneuriale en région.

Recommandation #22 : Poursuivre le déploiement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et accorder une importance particulière aux mesures destinées aux régions.

Recommandation #23 : Encourager les organismes d'aide au démarrage d'entreprises à offrir un service d'aide à distance auprès des jeunes entrepreneurs des grands centres qui désirent s'établir en région pour développer un projet d'entreprise.

Recommandation #24 : Consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région.

4.6. Intervenir... auprès des jeunes immigrants

L'occupation dynamique du territoire ne peut se réaliser pleinement sans une présence accrue de jeunes immigrants en région qui, en plus de représenter une main-d'œuvre importante, contribuent à la diversité et à l'ouverture sur le monde des régions. Avec un taux de natalité timide et instable et un taux de migration négatif, les régions devront nécessairement miser sur les nouveaux arrivants pour assurer le développement démographique de leur milieu. Le rapport de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, communément appelée la Commission Bouchard-Taylor, précise à ce sujet : « Pour tenter de contrer le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, le déclin démographique, le manque de main-d'œuvre et le ralentissement économique, les régions se tournent vers l'immigration. »⁴

Selon les dernières données disponibles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles⁵, à peine 678 des 45 221 nouveaux immigrants en 2007 projetaient de s'établir dans l'une ou l'autre des 7 régions ressources du Québec, soit seulement 1.5%. En contrepartie, et à elles seules, les îles de Montréal et de Laval attiraient 34 959 immigrants, soit 77% des nouveaux arrivants. Il va sans dire que le défi à relever demeure colossal pour renverser cette tendance et que des mesures doivent être entreprises dès maintenant en ce sens.

Selon l'expérience vécue par Place aux jeunes du Québec au cours des dernières années, principalement avec le projet pilote « Des Romains chez les Gaulois », trois principaux axes d'intervention doivent être mis de l'avant simultanément pour obtenir des résultats probants avec les jeunes immigrants.

⁴ Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, FONDER L'AVENIR – Le temps de la conciliation – rapport final, page 231

⁵ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec, 4^{ème} trimestre 2007

D'abord, plutôt que de proposer aux immigrants des grands centres urbains de s'établir en région, il est important d'informer les futurs immigrants des différents aspects de la vie en région et ce, avant même leur départ pour le Québec. Que ce soit pour les occasions d'emplois et d'affaires, pour les services de proximité ou encore pour les services d'aide à l'intégration, il est important de transmettre une information juste et appropriée. Attirer des touristes est une chose, mais attirer de futurs citoyens en est une autre. Par conséquent, il importe d'utiliser une stratégie différente et adaptée à la réalité de la vie en région. Il faut ainsi éviter que la région métropolitaine de Montréal soit un passage obligé pour tout nouvel arrivant. Prendre la décision de quitter son pays est une expérience fort difficile mais demander à un individu de se déraciner une seconde fois de son milieu de vie l'est d'autant plus.

Recommandation #25 : Inviter les immigrants à s'établir en région avant même leur arrivée au Québec.

La concentration de l'immigration dans la grande région de Montréal crée une inéquité marquée avec les autres régions du Québec puisque celles-ci ne peuvent profiter pleinement de l'apport des différentes communautés culturelles dans leur milieu. Or, le rapport de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, précise : « Il est manifeste que, dans plusieurs régions, les traditions d'entraide et de solidarité propres aux populations locales sont maintenant prêtes à se mettre au service des nouveaux arrivants. »

Recommandation #26 : Soutenir la mise en place de comités ou de services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants en région.

Recommandation #27: Préparer la population, les employeurs et les intervenants à accueillir des immigrants dans leur organisation et dans leur communauté par l'information, la sensibilisation et la démythification.

Synthèse des recommandations

Le réseau de Place aux jeunes du Québec

- **Recommandation #1** : Augmenter le financement destiné au réseau de Place aux jeunes du Québec afin de permettre aux organisations locales de consolider le budget de fonctionnement lié aux agents de migration Place aux jeunes / Desjardins. Cette contribution serait complémentaire à un investissement local et régional qui assurerait, pour sa part, le financement des activités destinées aux jeunes.
- **Recommandation #2** : Consolider le budget opérationnel de Place aux jeunes du Québec afin de réaliser efficacement les mandats d'association et de gestionnaire de fonds qui lui sont confiés.
- **Recommandation #3** : Soutenir financièrement, conjointement avec des instances régionales, la mise en place d'un réseau d'agents de liaison situé dans les grands centres urbains.

Intervenir... avant le départ des jeunes

- **Recommandation #4** : Multiplier dès l'adolescence les occasions de mieux connaître les régions et les modèles de réussite en soutenant des projets qui permettront de développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur région d'origine.
- **Recommandation #5** : En collaboration avec Emploi-Québec, accroître les initiatives visant à faire connaître aux jeunes les perspectives régionales d'emploi.
- **Recommandation #6** : Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à modifier sa formule de financement destinée aux universités québécoises afin d'encourager le développement d'une offre de formation dans les régions éloignées.
- **Recommandation #7** : Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à encourager le développement d'une offre de formation post-secondaire exclusive aux régions du Québec.

Intervenir... tout au long de la migration des jeunes

- **Recommandation #8** : Inciter tous les établissements d'enseignement post-secondaires à favoriser davantage la mobilité interrégionale de leurs étudiants pour la réalisation de leurs stages d'études.
- **Recommandation #9** : Dans un objectif visant à favoriser la migration des jeunes vers les régions, encourager et soutenir le développement d'initiatives de cybermentorat déployées à travers toutes les régions du Québec. De plus, conscientiser les élus, les entrepreneurs et la population en région à la nécessité d'intervenir en tant que cybermentor auprès des jeunes qui désirent s'établir en région et qui recherchent un emploi, un soutien dans leur projet d'affaires ou qui aimeraient s'impliquer activement.

Intervenir... à la fin des études des jeunes

- **Recommandation #10** : Inviter les services de placements des institutions d'enseignement à faire la promotion de l'ensemble des emplois disponibles sur le territoire québécois.

- **Recommandation #11** : Instaurer des systèmes de vidéoconférences dans les établissements ciblés afin de permettre aux employeurs et aux chercheurs d'emplois de procéder à des entrevues d'embauche à distance.
- **Recommandation #12** : Inviter Emploi-Québec à instaurer un programme de remboursement des frais de déplacements pour des candidats qualifiés et diplômés qui doivent se déplacer en région pour des entrevues d'embauche.
- **Recommandation #13** : Inviter le Conseil du trésor à revoir sa condition d'admission « Avoir sa résidence principale dans le territoire de la région administrative... » lors des concours de recrutement dans la fonction publique et ce, dans une perspective favorisant la migration des jeunes.
- **Recommandation #14** : Inviter les chaînes de télévision et les radios publiques (Télé-Québec et Radio-Canada) à se préoccuper davantage de l'image des régions et de planifier leur programmation tout en ayant cette même préoccupation.

Intervenir... pendant et après l'établissement des jeunes en région

- **Recommandation #15** : Retour à un crédit d'impôt remboursable de 8 000\$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région ressource éloignée.
- **Recommandation #16** : Que le gouvernement du Québec fasse la promotion du crédit d'impôt remboursable pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée et ce, dans une perspective de développement régional et d'occupation dynamique du territoire.
- **Recommandation #17** : Réalisation d'une étude d'impact du crédit d'impôt sur l'établissement et la rétention des jeunes en région éloignées.
- **Recommandation #18** : Étendre le crédit d'impôt aux jeunes entrepreneurs.
- **Recommandation #19** : Multiplier les initiatives visant à encourager et à stimuler l'implication et la participation citoyenne des jeunes, tel que le concours « Je prends ma place », l'activité « Électeurs en herbe » ou une initiative du type « Rock the Vote », tel que développé aux États-Unis.
- **Recommandation #20** : Inviter les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) à soutenir davantage d'initiatives destinées aux jeunes des régions.
- **Recommandation #21** : Encourager le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes à poursuivre ses efforts visant à développer des ententes de coopération avec d'autres provinces canadiennes dans le cadre de sa politique sur la francophonie.

Intervenir... auprès des jeunes entrepreneurs

- **Recommandation #22** : Poursuivre le déploiement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et accorder une importance particulière aux mesures destinées aux régions.
- **Recommandation #23** : Encourager les organismes d'aide au démarrage d'entreprises à offrir un service d'aide à distance auprès des jeunes entrepreneurs des grands centres qui désirent s'établir en région pour développer un projet d'entreprise.

- **Recommandation #24** : Consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région.

Intervenir... auprès des jeunes immigrants

- **Recommandation #25** : Inviter les immigrants à s'établir en région avant même leur arrivée au Québec.
- **Recommandation #26** : Soutenir la mise en place de comités ou de services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants en région.
- **Recommandation #27**: Préparer la population, les employeurs et les intervenants à accueillir des immigrants dans leur organisation et dans leur communauté par l'information, la sensibilisation et la démythification.